

# CODE MORAL DES OUVRIERS,

OU

TRAITÉ DES DROITS ET DES DEVOIRS DES CLASSES  
LABORIEUSES.

Le sujet qu'essaie de traiter M. le docteur Monfalcon est, depuis bientôt un demi-siècle, à l'ordre du jour ; il n'est pas d'administrateur de province, de publiciste, d'homme politique, ou désirant le devenir, qui n'ait voulu aussi se poser comme écrivain économiste. Toutes les sociétés savantes, depuis l'Institut jusqu'aux Académies des départements, ont proposé, pour sujets de prix, des questions sur cette importante matière ; mais cependant, nous devons le dire, les ouvrages remarquables nés, soit de ces concours généraux, soit des travaux individuels des auteurs, sont encore bien rares. Des théories diverses ont été émises sur les causes de la misère du peuple, sur les moyens d'améliorer la condition matérielle de la classe ouvrière ; elles ont des bases différentes, se rattachant, pour la plupart, à des doctrines politiques, à des systèmes de gouvernement diamétralement opposés. Parmi les économistes, les uns à l'aspect du mal dans l'état présent, n'ont vu, pour le détruire, que le changement dans la forme sociale ; les autres, acceptant le présent tel qu'il existe, veulent le conserver, et proposent des moyens, suivant les premiers, simplement palliatifs. En économie politique, comme dans toutes les autres sciences, les études sérieuses, les ouvrages originaux sont rares ; il ne faut donc pas s'étonner du peu d'influence exercé sur la société par la quantité de livres qui se produisent sans cesse en pareille matière. Il ne suffit pas à un auteur de faire voir le mal, il faut surtout indiquer le bien. Un des hommes de l'époque qui a le mieux compris cette nécessité, est un de nos compatriotes, M. DÉGÉRANDO. D'abord, dans un simple mémoire adressé à l'Académie de Lyon, il développa ses principes, ses vues